



## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU TELESERVICE PLAN NUMERIQUE71**

*Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.*

En tant que représentant de la collectivité, je certifie :

- que ce projet ne bénéficie ou ne sollicite aucune autre subvention départementale et que la part d'autofinancement à la charge du porteur de projet s'élève a minima à 20 % du montant du projet ;
- disposer de la compétence relative au projet présenté, dès le dépôt de celui-ci et pour toute la durée de sa mise en œuvre ;
- que les lieux, bâtiments et matériels concernés par le projet sont la propriété de la collectivité et resteront dans le patrimoine de cette dernière au minimum cinq ans après la réalisation du projet ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que le logo du Département sera apposé sur tout support de communication lié au projet <https://www.saoneetloire71.fr/charte-graphique> ;
- que la nature et le montant de la participation départementale seront affichés sur les panneaux de chantier de travaux ainsi que sur les éventuelles plaques apposées en fin d'opération ;
- que la collectivité s'engage à publier sur les panneaux d'affichage dynamique financés, les contenus qui lui seront adressés par le Département de Saône-et-Loire;
- que l'aide départementale sera mentionnée lors de tout événement ou inauguration se rapportant au projet.

Fait à

le

Cachet de la collectivité et signature